



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 2 mars 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Notre dossier : 312-01007

Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 1

Chère consœur,

Énergir soumet par la présente ses commentaires quant aux demandes de paiement de frais déposées par les intervenants et la personne intéressée ayant participé à la phase 1 du dossier mentionné en objet.

Énergir constate qu'à l'exception du GRAME et du ROÉÉ, les quatre (4) autres participants ont tous dépassé l'enveloppe globale maximale de 15 000 \$ (avant taxes) fixée par la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») pour l'examen de la phase 1 du présent dossier¹. De plus, Énergir constate une certaine disparité dans le nombre d'heures vouées à la préparation des différents procureurs des intervenants qui ont participé à l'audience.

Quant au reste, Énergir s'en remet à la décision de la Régie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/nv

¹ A-0003.